

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 27 Formation pratique: agir en tant que sage-femme 2			
Ancien Code	PAMI2B27SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XASF2270		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	21 C	Volume horaire	631 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Séverine MARCHAL (severine.marchal@helha.be) Céline DERUDDER (celine.derudder@helha.be) Kirby BULTOT (kirby.bultot@helha.be) Caroline PIERSON (caroline.pierson@helha.be) Kelly CORNET (kelly.cornet@helha.be) Linda LELEU (linda.leleu@helha.be)		
Coefficient de pondération	210		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La loi du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé constitue la base légale pour l'exercice de la profession de sage-femme en Belgique. Depuis la modification de la loi de 2006, la sage-femme est considérée comme un praticien autonome d'une profession des soins de santé dans le domaine de l'art de guérir.

La formation des étudiantes respecte le cadre du Référentiel de compétences intégré interréseaux en Bachelier Sage-femme, consultable sur les valves stage sage-femmes.

15PAvlv: Sage-Femme | ConnectED

Selon le référentiel inter-réseaux en Bachelier Sage-femme, l'apprentissage dans cette UE s'intègre dans une démarche réflexive-interactive. Cette démarche est définie comme un processus de mise à distance quant à ses apprentissages, ses pratiques professionnelles, ses jugements cliniques, professionnels, critiques et éthiques. Elle suppose réflexion-interaction, prise de décision, analyse et synthèse.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 3 Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative

- 3.1 1. Planifier son travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels
- 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.3 3. Participer à la démarche qualité

Compétence 4 Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.

- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
- 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
- 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
- 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 5 **Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis**
 - 5.1 1. Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition
 - 5.2 2. Assurer le suivi des prestations techniques
- Compétence 6 **Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**
 - 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
 - 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
 - 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
 - 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
 - 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
 - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
 - 7.3 3. Développer la relation d'aide
- Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
 - 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes
 - 8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

Acquis d'apprentissage visés

Familles de situation rencontrée en 2 BSF :

Situation initiale en salle de naissance : L'étudiant s'initie au suivi périnatal d'une parturiente et de son enfant à naître. Le contexte est présumé eutocique. L'accompagnement peut concerner l'accueil, le suivi du travail, l'accouchement jusqu'à la fin du post[1]partum immédiat.

Situation intermédiaire en post natal : L'étudiant assure le suivi postnatal d'une dyade mère/enfant dans son contexte familial, l'un et/ou l'autre pouvant présenter une pathologie pré, per, postnatale. Le suivi peut commencer dès la délivrance jusqu'au retour de couches. Cet accompagnement inclut la guidance de l'alimentation de l'enfant

Situation finale en soins généraux pour adultes : L'étudiant prend soin d'un bénéficiaire appareillé, conscient ou non dans une situation instable et/ou nécessitant des précautions additionnelles

Capacités attendues : l'étudiant sera capable

De collecter, exploiter et analyser des données bio-psycho-sociales des différentes sources disponibles ;
 Par l'observation et l'écoute, d'identifier les besoins et les ressources du bénéficiaire et de ses accompagnants ;
 De communiquer avec la personne et son entourage en respectant leur identité socio-culturelle ;
 En collaboration avec le bénéficiaire et ses accompagnants, l'équipe pluridisciplinaire et/ou le MFP, d'identifier les indices de problèmes et d'émettre un jugement clinique afin d'en dégager les priorités d'interventions ;
 De dispenser des soins en intégrant les principes d'hygiène, d'asepsie, de confort et de pudeur et de s'adapter à la spécificité de la situation ;
 D'assurer la transmission écrite et/ou orale des données et de s'assurer de la continuité des soins ;
 De rédiger un travail dans lequel il questionne ses représentations et ses pratiques et exploite les situations au travers desquelles il peut développer ses apprentissages.

Les acquis spécifiques attendus pour chaque épreuve sont repris dans les grilles d'observations/évaluation en déclinaison d'indicateurs de maîtrise ou non maîtrise.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAMI1B07SF, PAMI1B08SF, PAMI1B09SF, PAMI1B14SF
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI2B27SFA	Prestations techniques: chirurgie, médecine, obstétrique	84 h / 2 C
PAMI2B27SFB	AIP Enseignement clinique: stages, séminaires et activités d'intégration associées dont préparation de l'accouchement (y compris connaissance et emploi du matériel obstétrical)	435 h / 19 C
PAMI2B27SFC	Travail personnel d'intégration des compétences	100 h / 0 C
PAMI2B27SFD	Séminaires 2: Titulariat	12 h / 0 C

Contenu

Partie 1 : Prestations Techniques

En chirurgie :

Règle de base des soins aseptiques
Aménagement du chariot
Ouverture du set
Pansement sec simple
Pansement sec simple/saine
Pansement avec ombilic
Pansement plaie infectée + Frottis
Théorie : Les sutures / Agrafes et bandes adhésives
Retrait Sutures / agrafes
Placement Bandes adhésives
Théorie tulle et pommade
Pansement avec application de tulle (individuel et en boîte) avec compresse humide
Pansement avec application de pommade : tube et pot
Exercices
Pansement avec drain en place
Drain (aspiratif ou non) à enlever + mise en culture
Particularité du Redon (changement de flacon)
Irrigation de plaie
Mèche à enlever/à remplacer + Frottis
Lame - Penrose : nettoyer/raccourcir + épingle de sûreté

En médecine :

Prélèvement sanguin périphérique et hémocultures
Pose de cathéter périphérique, prélèvement sur cathéter périphérique
Insulinothérapie
Picc-line
Surveillance et administration de traitement sur voie centrale, pansement de la voie centrale avec changement de tubulures
Sondage urinaire in-out et à demeure
Nutrition entérale et parentérale - Pose de la sonde naso-gastrique
Transfusion sanguine

En obstétrique :

..
Pose Cardio Toco Graphe
Paramètres obstétricaux : Hauteur Utérine , manœuvre de Léopold, palpation abdo, examen clinique
Externe bassin, toucher vaginal
Ouverture d'une table d'accouchement, d'une table de péridurale
Assistance à la péridurale
Préparation de la salle naissance
Préparation de l'accueil du Nouveau-né
Préparation césarienne, manœuvre de Sellick

Partie 2 : Mises en situations pratiques

Simulation d'assistance en salle d'opération

Situations emblématique post-partum avec analyse des 5 pôles d'allaitement

Partie 3 : Stages

-
Familles de situations "soins généraux aux adultes" : stage de 4 semaines
Stage découverte salle d'opération : stage de 1 semaine
Familles de situations "Naissance" : stage de 2 semaines
Familles de situations "Santé postnatale" : stage de 2 semaines

Démarches d'apprentissage

Pour les PT (Prestations Techniques) :

Cours pratique participatif :

Utilisation de mannequins pour des études de cas et drill.

Analyse de pratique basée sur des vidéos.

Exercitation en autonomie :

Exercices pratiques réalisés de manière autonome.

Évaluation par les pairs pour un retour constructif.

Pour les MSP (Modules de Simulation Professionnelle) :

Blended Learning :

Combinaison de cours en présentiel et d'apprentissage en ligne.

Jeux de rôle :

Simulations de situations professionnelles pour développer des compétences pratiques.

Étude de situation emblématique :

Analyse de situations rencontrées lors des stages.

Évaluation entre pairs :

Feedback mutuel pour améliorer les compétences.

Fiches réflexives :

Autoévaluation métacognitive pour encourager la réflexion personnelle.

Pour les stages :

Encadrement formatif et/ou certificatif :

Supervision par des professionnels de terrain et des maîtres de formation pratique.

Mises en situations pratiques :

Application des compétences en conditions réelles.

Séminaires de partage :

Échanges sur les expériences vécues en stage.

Rédaction de rapports :

Rapports maternité et consultation en salle de naissance

Démarche réflexive :

Utilisation de fiches réflexives pour une réflexion approfondie sur les pratiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Contacts et RV possibles avec la titulaire et/ou les MFP

Entretien individuel après chaque conseil de stage

Sources et références

Fiches de soins infirmiers, 2020 Elsevier Masson, 6e édition

110 fiches pour le suivi post-natal mère-enfant, 2020 Elsevier Masson 2ème édition

Doyon, o : Évaluation clinique d'une personne symptomatique, 2e éd. (2022) ERPI édition

Lansac, J., & Body, G. (2020). Obstétrique pour le praticien (5e éd.). Masson.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Règlement général de stage : 2024-2025

Consignes des activités et des rapports de stages

Carnet de suivi de stage

Grilles d'observation et d'évaluation

Référentiel de compétences intégré interréseaux en bachelier sage-femme. Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique.

Protocoles de soin

Syllabus

Liens hypertextes via des capsules vidéo, des E-learning

Supports de cours et fiches techniques de référence postées sur E-connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

La procédure d'évaluation est reprise dans le document :

Annexe à la fiche ECTS de l'UE 27 Formation pratique : agir en tant que sage-femme 2 (CASF2270) Relatif à l'activité d'apprentissage : AIP Enseignement clinique, Prestations cliniques stages

Contenu du document :

Définitions des concepts en lien avec l'évaluation

Indicateurs

Procédure d'évaluation

Procédure de cotation des stages lors du conseil de stage de fin d'année

Tableau de synthèse

Validation des compétences :

La validation des 8 compétences est notifiée au terme du parcours continu de l'étudiant.e.

L'évaluation des compétences est diagnostiquée et centrée sur la collecte d'indicateurs évaluant les niveaux de maîtrise de chaque compétence. L'étudiant.e a la possibilité, à différents moments de son parcours, de démontrer la maîtrise de ses compétences.

Chaque compétence est évaluée par différents biais : lors des prestations techniques, des MSP, des supervisions individuelles avec le Maître de Formation Pratique, des évaluations faites par le service, des rapports de stage, et au travers de situations

emblématiques définies (cf. Carnet de stage). Le nombre et la durée des évaluations sont fixés par la Haute École.

Dans le cadre de l'évaluation continue du parcours, tous les moments d'évaluation seront réalisés sur la base des mêmes principes et modalités.

Appréciation des capacités :

L'acquisition ou non d'une compétence est décidée par l'évaluateur (Maître de Formation Pratique ou référent de stage) en prenant en compte

l'ensemble des indicateurs (faits positifs et négatifs) identifiés.

L'ensemble des évaluations de l'étudiant.e va être encodé de sorte à présenter son parcours tout au long de l'année académique. Ce parcours sera établi sur la base des règles décrites ci-après.

Chaque compétence a la même valeur. Le programme informatique calcule la moyenne par compétence et par moment d'évaluation. De même, la moyenne pondérée de chaque module sera calculée. L'ensemble permettra d'établir le parcours de l'étudiant pour l'année académique.

Pour que la moyenne mathématique s'applique, chaque module doit être réussi avec, au minimum, 50 %.

La note globale « Formation pratique : agir en tant que sage-femme » peut être pénalisée lorsqu'une ou plusieurs compétences sont inférieures à 50%.

En résumé :

Si 1 compétence <50% Note = 40%

Si 2 compétences <50% Note = 30 %

Si 3-4-5-6 compétences <50% Note = 20 %

L'étudiant.e ayant réussi chaque compétence et module (en réussite à partir de 50 %) validera son UE. La note appliquée est une moyenne arithmétique des côtes obtenues.

Lorsque l'étudiant.e a validé toutes les capacités d'une compétence, la validation de critères de perfectionnement (C.P.) dont l'étudiant.e a fait preuve au cours des différentes activités d'intégration professionnelle de l'année sera valorisée dans la note globale.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Stg		Stg		Stg	
Période d'évaluation	Stg		Stg	100	Stg	100

Stg = Stages

Dispositions complémentaires

Concernant l'évaluation Q3 :

Les PT et examens pratiques en simulation, les travaux écrits et les présentations orales sont remédiables. Un échec en stage (au lit du client) lors d'une tripartite ou une évaluation MFP n'est pas remédiable au Q3 (et entraîne la non-validation de l'UE pour l'année académique).

Pour la seconde session, en cas d'échec à l'issue du second quadrimestre, c'est-à-dire une note globale inférieure à 50 % pour les activités d'intégration professionnelle, l'étudiant(e) représentera certaines activités et certains

moments d'évaluation. Il en sera de même pour les étudiants présentant un parcours incomplet. Les activités et moments d'évaluation à représenter seront décidés lors du conseil de stage, de sorte à permettre à l'étudiant(e) de pallier ses insuffisances et ainsi de valider son parcours, pour peu que les conditions matérielles le permettent (cf. règlement des études et des examens).

5. Cohérence pédagogique

En alignant les objectifs d'apprentissage des prestations techniques avec les expériences de stage, les étudiants peuvent bénéficier d'une formation plus complète et cohérente, préparant ainsi efficacement leur entrée dans le monde professionnel.

Les stages permettent aux étudiants de mettre en pratique les compétences techniques acquises en cours. Cela renforce leur compréhension et leur maîtrise des concepts théoriques en les confrontant à des situations réelles. Le rapport de stage sert de documentation officielle de l'expérience de stage, fournissant une preuve tangible des compétences et des connaissances acquises.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).